

**Rapport statistique sur la clientèle
des programmes d'assistance sociale**

SEPTEMBRE 2009

Adresse internet

www.mess.gouv.qc.ca/statistiques

Responsables de la production
Francis Crépeau et François Thibault
(418) 643-1246

Coordonnateur des demandes de statistiques

Fritz-Herbert Remarais

(418) 646-2292

fritz-herbert.remarais@mess.gouv.qc.ca

Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, St-Amable, 4^e étage

Québec (Québec)

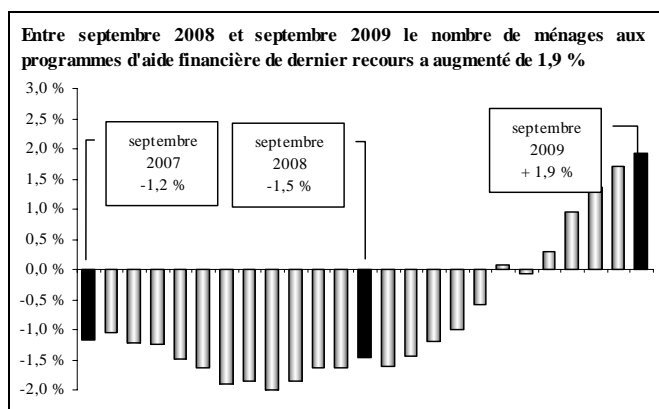
G1R 4Z1

PORTRAIT DES MÉNAGES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

Données officielles de septembre 2009 et estimations jusqu'en novembre 2009

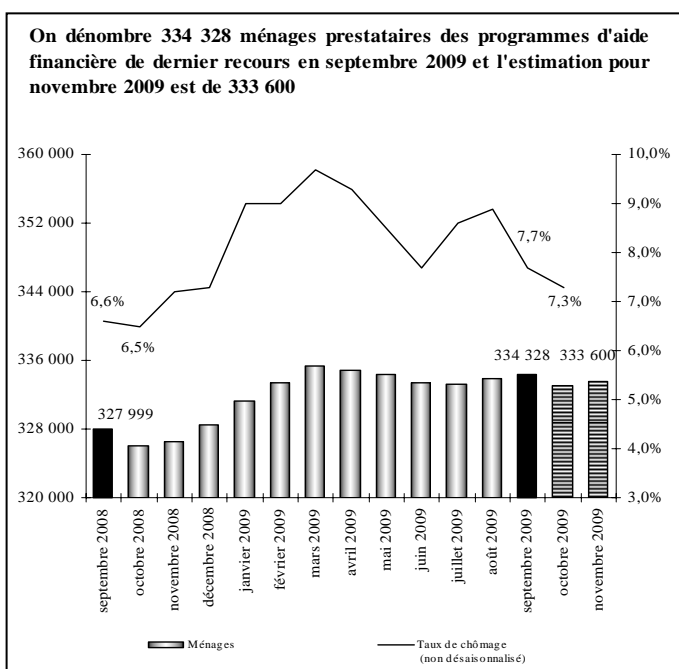
Comparaison entre septembre 2009 et septembre 2008 :

- ▶ En septembre 2009, on compte 334 328 ménages présents aux programmes d'aide financière de dernier recours, ce qui représente une augmentation de 6 329 ménages (↑ 1,9 %) par rapport à l'année précédente. À titre de comparaison, le nombre de ménages avait plutôt baissé de 1,5 % en septembre 2008 (comparativement à septembre 2007).
- ▶ En septembre 2009, il y a 370 576 adultes (↑ 6 908 ou ↑ 1,9 %) et 115 495 enfants (↑ 1 190).
- ▶ En septembre 2009, on dénombre 486 071 prestataires, soit 8 098 de plus qu'à pareille date l'an dernier (↑ 1,7 %) alors qu'on y observait une baisse de 1,9 % entre septembre 2007 et septembre 2008.
- ▶ En septembre 2009, l'aide moyenne versée est de 716,41 \$ par ménage, l'aide totale versée se chiffrant à 239,5 millions de dollars (↑ 9,2 millions ou ↑ 4,0 %).



Estimations pour novembre 2009 :

- ▶ Entre octobre 2009 et novembre 2009, l'estimation présente une augmentation de 500 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (400 ménages au Programme d'aide sociale et 100 ménages au Programme de solidarité sociale). L'estimation du mois de novembre 2009 se base sur l'évolution du nombre de chèques ou dépôts directs émis le 1^{er} novembre 2009 par rapport au 1^{er} octobre 2009 (↓ 61 chèques) ainsi que sur la tendance observée pour la même période dans les années antérieures.
- ▶ Cette évolution à la hausse du nombre mensuel de ménages se traduit par une augmentation de 400 adultes et une baisse de 1 000 enfants, correspondant à une diminution estimée de 600 prestataires entre octobre 2009 et novembre 2009.

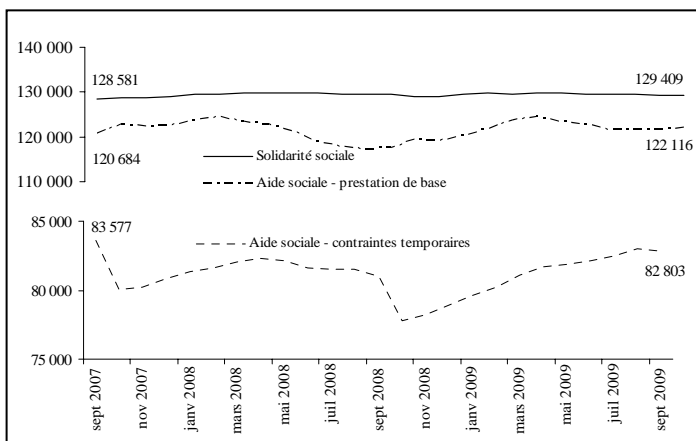


Observation du taux de chômage :

- ▶ Entre octobre 2008 et octobre 2009, le taux de chômage (données non désaisonnalisées) a augmenté, passant de 6,5 % à 7,3 % pour les deux mois de référence. Par ailleurs, on constate une diminution de quelques 54 400 emplois par rapport à octobre 2008.

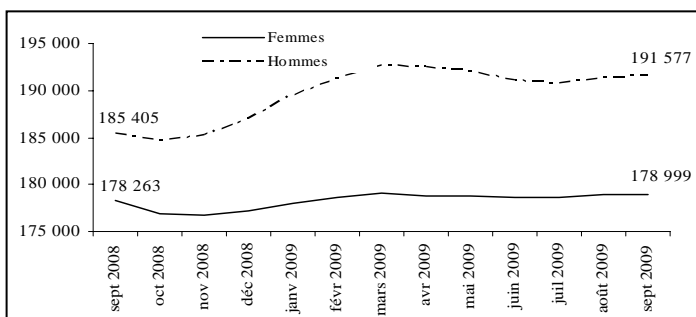
Répartition des ménages prestataires selon le programme :

- ▶ En septembre 2009, on compte 204 919 ménages prestataires du Programme d'aide sociale, soit 61,3 % de l'ensemble des 334 328 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
 - Cela représente une hausse de 3,2 % par rapport à l'année précédente alors qu'en septembre 2008 on y observait une baisse de 2,8 %.
 - Ces ménages représentent 231 112 adultes et 105 351 enfants pour un total de 336 463 prestataires. Ces derniers sont en hausse de 2,8 % par rapport à l'an dernier (↑ 9 017 prestataires) alors qu'on y observait une baisse de 2,9 % en septembre 2008.
 - 59,6 % des ménages prestataires du Programme d'aide sociale reçoivent seulement une prestation de base alors que 40,4 % reçoivent en plus une allocation pour contraintes temporaires.
 - En septembre 2009, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme d'aide sociale est de 647,14 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 132,6 millions de dollars.
- ▶ En septembre 2009, on dénombre 129 409 ménages prestataires du Programme de solidarité sociale, soit 38,7 % de l'ensemble des ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
 - Cela représente 39 ménages de moins que l'année précédente alors qu'en septembre 2008 on y observait une hausse de 0,4 %.
 - En septembre 2009, il y a 139 464 adultes et 10 144 enfants au Programme de solidarité sociale, pour un total de 149 608 prestataires. Ces derniers sont en baisse de 0,6 % par rapport à l'an dernier (↓ 919 prestataires) alors qu'on y observait une hausse de 0,3 % en septembre 2008.
 - En septembre 2009, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme de solidarité sociale est de 826,10 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 106,9 millions de dollars.



Situation des femmes aux programmes d'aide financière de dernier recours en septembre 2009 :

- ▶ Les femmes représentent 48,3 % de l'ensemble des 370 576 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours en septembre 2009.
 - Chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, les femmes représentent 50,9 % de l'ensemble des jeunes adultes prestataires.
- ▶ Depuis quelques années, le nombre de femmes est toujours moins élevé que le nombre d'hommes (178 999 femmes contre 190 577 hommes en septembre 2009). Entre septembre 2008 et septembre 2009, on constate que l'augmentation du nombre de femmes prestataires (↑ 0,4 %) est beaucoup plus faible que celle du nombre d'hommes (↑ 3,3 %).



PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

Données officielles de septembre 2009

En septembre 2009, on dénombre 231 112 adultes prestataires du Programme d'aide sociale.

Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en septembre 2009 :

- ▶ Comparativement à l'année précédente, le nombre d'adultes *sans contraintes* a augmenté de 4 856 (passant de 135 963 à 140 819 ou \uparrow 3,6 %). Ceux-ci représentent 60,9 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- ▶ Les adultes avec *contraintes temporaires* – principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés – ont enregistré une hausse de 2,9 % depuis un an (passant de 87 769 à 90 293). Ils représentent 39,1 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes avec contraintes temporaires s'établit à plus de 11 ans (134,6 mois) alors que celle des adultes sans contraintes à l'emploi est de 9 ans (107,6 mois). L'écart observable est principalement lié au fait que les adultes avec contraintes pour raison d'âge (55 ans et plus) cumulent en moyenne plus de 15 ans et demi à l'aide financière de dernier recours (188,4 mois).
- Les femmes sont plus nombreuses chez les adultes avec contraintes temporaires (64,2 % comparativement à 37,9 % chez ceux qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi), principalement en raison de la présence d'enfants à charge âgés de moins de cinq ans.
- La diminution importante du nombre d'adultes avec contraintes temporaires, survenue entre les mois de septembre et d'octobre 2008, s'explique principalement par la perte de l'allocation pour contraintes temporaires chez les familles dont l'enfant a atteint l'âge de cinq ans avant le 1^{er} octobre.

Situation des chefs de familles monoparentales en septembre 2009 :

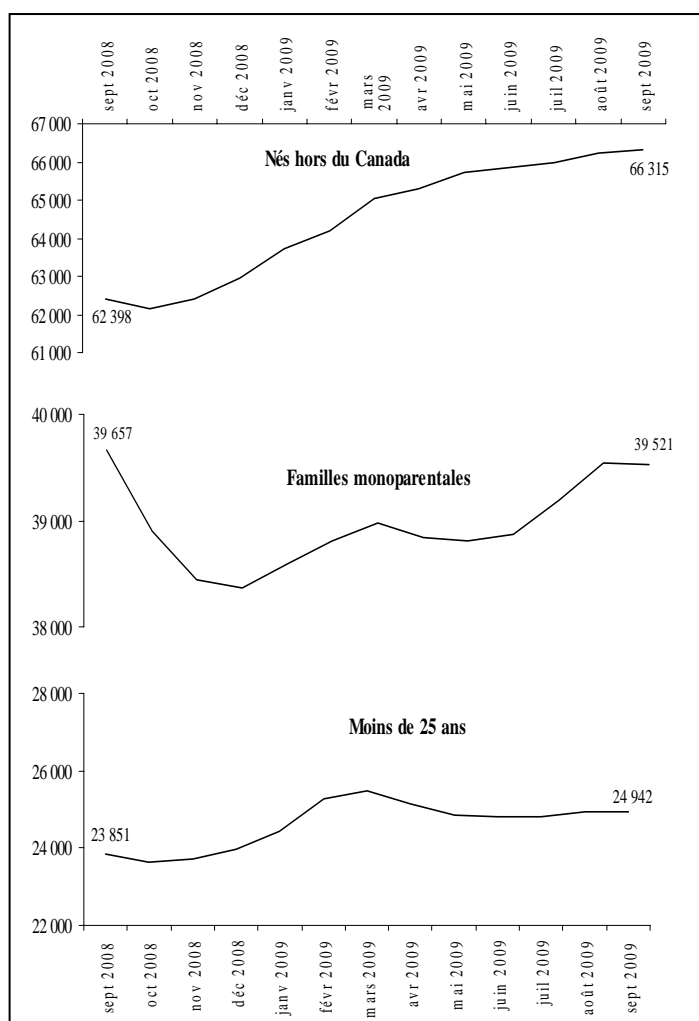
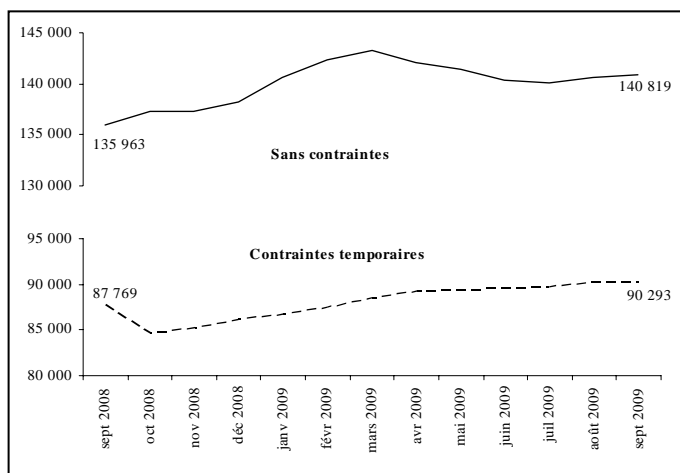
- ▶ On compte 39 521 familles monoparentales au Programme d'aide sociale. Les chefs de ces familles représentent, en septembre 2009, 17,1 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ En un an, soit entre les mois de septembre 2008 et de septembre 2009, le nombre de familles monoparentales a diminué de 136 (\downarrow 0,3 %).
- ▶ La place qu'elles occupent parmi l'ensemble des ménages est passée de 20,0 % en septembre 2008 à 19,3 % en septembre 2009.
- ▶ 55,6 % des chefs de familles monoparentales au Programme d'aide sociale présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (79,4 %) est la présence d'enfants à charge de moins de cinq ans (incluant les cas de grossesse).

Situation des adultes nés hors du Canada en septembre 2009 :

- ▶ On compte 66 315 adultes nés hors du Canada et prestataires du Programme d'aide sociale, soit 3 917 adultes de plus que l'an dernier (\uparrow 6,3 %).
- ▶ Leur proportion parmi l'ensemble des adultes prestataires du programme a augmenté, passant de 27,9 % en septembre 2008 à 28,7 % un an plus tard.
- ▶ 64,5 % des adultes prestataires du Programme d'aide sociale nés hors du Canada sont au pays depuis trois ans et plus, alors que les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et les revendicateurs du statut de réfugié représentent 35,5 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme qui sont nés hors du Canada.

Adultes prestataires du Programme d'aide sociale	Septembre 2009	Taux de variation annuelle
Sans contraintes	140 819	+ 3,6 %
Contraintes temporaires	90 293	+ 2,9 %
TOTAL	231 112	+ 3,3 %

	Septembre 2008	Septembre 2009	Taux de variation annuelle
Jeunes de moins de 25 ans	23 851	24 942	+ 4,6 %
Familles monoparentales	39 657	39 521	- 0,3 %
Adultes nés hors du Canada	62 398	66 315	+ 6,3 %
TOTAL des adultes	223 732	231 112	+ 3,3 %



Situation des jeunes âgés de moins de 25 ans en septembre 2009 :

- ▶ On dénombre 24 942 jeunes âgés de moins de 25 ans au Programme d'aide sociale, soit 10,8 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ Entre les mois de septembre 2008 et de septembre 2009, le nombre de jeunes adultes âgés de moins de 25 ans a augmenté de 1 091 (\uparrow 4,6 %).
- ▶ 35,0 % des jeunes âgés de moins de 25 ans présentent des contraintes temporaires à l'emploi. Parmi ceux-là, 86,6 % ont des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou sont des femmes enceintes, et 12,8 % invoquent des problèmes temporaires liés à la santé.

PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE

Données officielles de septembre 2009

En septembre 2009, on dénombre 139 464 adultes prestataires du Programme de solidarité sociale.

Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en septembre 2009 :

- ▶ Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale présentent des contraintes sévères dans la presque totalité des cas (130 937 ou 93,9 %). Pour ce qui est des 6,1 % restant, ils ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi mais sont admis au programme en raison de la présence d'un conjoint avec contraintes sévères.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale s'établit à près de 19 ans (225,3 mois).

Répartition selon le type de diagnostic médical en septembre 2009 :

- ▶ Les principaux types de diagnostics médicaux chez les 130 937 adultes prestataires présentant des contraintes sévères à l'emploi sont par ordre d'importance:
 - 41,2 % pour les problèmes liés à la santé mentale;
 - 35,8 % pour les problèmes d'ordre physique, auditif, visuel ou de la parole;
 - 19,4 % pour les problèmes d'ordre intellectuel ou de l'apprentissage;
 - 3,6 % pour les autres diagnostics.

Autres caractéristiques des adultes prestataires en septembre 2009 :

- ▶ Les caractéristiques des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale ne varient pas beaucoup au fil des mois. Ainsi, en septembre 2009 :
 - 82,4 % sont des personnes seules;
 - 48,5 % sont des femmes;
 - 67,3 % sont âgés de 45 ans et plus, et 5,6 % ont moins de 25 ans;
 - 77,1 % cumulent 10 ans et plus de présence à l'aide de dernier recours;
 - 92,4 % sont nés au Canada;
 - 91,0 % sont présents à l'aide financière de dernier recours depuis au moins deux ans sans interruption.

PORTRAIT DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME ALTERNATIVE JEUNESSE

Données officielles de septembre 2009

En septembre 2009, on dénombre 7 669 jeunes participants au Programme alternative jeunesse. Parmi eux, 6 370 (83,1 %) reçoivent une allocation jeunesse d'un montant mensuel moyen de 614,94 \$.

Caractéristiques des participants en septembre 2009 :

- ▶ Les caractéristiques, en début de participation, des participants à Alternative jeunesse sont les suivantes :
 - ce sont pour la plupart des personnes seules (6 351 ou 82,8 %);
 - ce sont plus souvent des hommes (4 092 ou 53,4 %);
 - ils sont âgés de 20,4 ans en moyenne;
 - presque tous sont sans contraintes à l'emploi (6 523 ou 85,1 %);
 - presque tous sont nés au Canada (6 872 ou 89,6 %).

PORTRAIT DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS PARTICIPANT AUX PROGRAMMES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Données officielles de septembre 2009

En septembre 2009, on dénombre 3 917 prestataires participant aux programmes d'aide et d'accompagnement social. Parmi ces prestataires, 761 (19,4 %) sont au Programme Devenir, 3 032 (77,4 %) sont au Programme Interagir et 124 (3,2 %) sont au Programme Réussir.

Caractéristiques des participants en septembre 2009 :

- 70,7 % de ces participants sont au Programme de solidarité sociale ;
- ils présentent majoritairement des contraintes sévères à l'emploi (2 724 ou 69,5 %) ;
- ce sont pour la plupart des personnes seules (3 358 ou 85,7 %) ;
- les femmes (1 903 ou 48,6 %) sont légèrement moins nombreuses que les hommes (2 014 ou 51,4 %) ;
- ils sont âgés en moyenne de 42,5 ans;
- en moyenne, la durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours est de près de 15 ans et demi (183,8 mois).

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE AU QUÉBEC

Données officielles de septembre 2009

Le taux d'assistance sociale de la clientèle des programmes d'assistance sociale âgée de 0 à 64 ans est resté stable à 7,4 % entre les mois d'août et de septembre 2009. Toutefois, en comparaison avec l'année dernière, le taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans a augmenté de 0,1 point de pourcentage entre septembre 2008 (7,3 %) et septembre 2009 (7,4 %).

On observe une augmentation du taux d'assistance sociale chez les 18 à 64 ans passant de 7,2 % en septembre 2008 à 7,4 % en septembre 2009. Chez les 0 à 17 ans, ce taux a aussi augmenté passant de 7,4 % à 7,5 % entre septembre 2008 et septembre 2009.

Les régions ayant les taux d'assistance sociale les plus élevés chez les 0 à 64 ans en septembre 2009 sont :

- Île-de-Montréal (11,2 %) ;
- Mauricie (10,4 %) ;
- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (10,1 %) ;

La moyenne mobile (12 derniers mois) du taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans est à 7,4 %.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU 1	PAGE
Évolution de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours et du montant des prestations versées aux ménages, 2008-2009 et 2009-2010	1-2
Répartition de la clientèle prestataire selon le programme, la situation familiale, le type de résidence et la région administrative, septembre 2009	1-2
Répartition de la clientèle prestataire supplémentée selon la source du revenu, septembre 2009	1-2
Répartition de la clientèle nouvellement admise selon la raison de la demande, septembre 2009	1-2
TABLEAU 2	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon le type de clientèle, 2008-2009 et 2009-2010.....	3-4
Répartition des adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon certaines caractéristiques, septembre 2009.....	3-4
TABLEAU 3	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon le type de clientèle, 2008-2009 et 2009-2010	5-6
Répartition des adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon certaines caractéristiques, septembre 2009	5-6
TABLEAU 4	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon le type de clientèle, 2008-2009 et 2009-2010.....	7-8
Répartition des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon certaines caractéristiques, septembre 2009	7-8
TABLEAU 5	
Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2008-2009 et 2009-2010	9
Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, septembre 2009.....	9
TABLEAU 6	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2008-2009 et 2009-2010.....	10-11
Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, septembre 2009.....	11-11
TABLEAU 7	
Évolution du taux d'assistance sociale au Québec, 2008-2009 et 2009-2010.....	12
NOTES RELATIVES AUX TABLEAUX	13-14
LEXIQUE	15-16

Tableau 5

Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2008-2009 et 2009-2010

	Nombre total d'adultes	Taux de variation annuelle	Nés hors du Canada	Hommes	Femmes	Nombre d'adultes avec alloc. jeunesse ²	Allocation moyenne ³
Participants au Programme alternative jeunesse¹							
moyenne 2007-2008	2 634	n.a.	240	1 495	1 139	2 287	597,50 \$
avril 2008	5 059	s.o.	464	2 858	2 201	4 302	594,89 \$
mai 2008	5 109	s.o.	484	2 860	2 249	4 309	588,15 \$
juin 2008	4 937	s.o.	487	2 694	2 243	4 173	715,43 \$
juillet 2008	4 915	s.o.	527	2 643	2 272	4 077	596,20 \$
août 2008	5 014	s.o.	549	2 670	2 344	4 218	589,30 \$
septembre 2008	5 256	s.o.	567	2 788	2 468	4 445	714,66 \$
octobre 2008	5 515	s.o.	593	2 933	2 582	4 594	599,01 \$
novembre 2008	5 873	s.o.	640	3 176	2 697	4 915	598,30 \$
décembre 2008	6 047	s.o.	660	3 298	2 749	5 134	754,50 \$
janvier 2009	6 511	s.o.	674	3 583	2 928	5 527	610,21 \$
février 2009	6 937	s.o.	721	3 854	3 083	5 891	612,47 \$
mars 2009	7 378	s.o.	761	4 116	3 262	6 414	762,59 \$
moyenne 2008-2009	5 713	s.o.	594	3 123	2 590	4 833	644,64 \$
avril 2009	7 545	s.o.	791	4 210	3 335	6 439	615,77 \$
mai 2009	7 647	s.o.	802	4 210	3 437	6 464	607,20 \$
juin 2009	7 508	s.o.	807	4 096	3 412	6 431	742,10 \$
juillet 2009	7 376	s.o.	791	4 023	3 353	6 246	616,19 \$
août 2009	7 529	s.o.	786	4 054	3 475	6 494	736,19 \$
septembre 2009	7 669	s.o.	797	4 092	3 577	6 370	614,94 \$
octobre 2009							
novembre 2009							
décembre 2009							
janvier 2010							
février 2010							
mars 2010							
moyenne 2009-2010	7 546	s.o.	796	4 114	3 432	6 407	655,40 \$

Proportion

Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, septembre 2009

En septembre 2009							
Nombre d'adultes	7 669	100,0 %	797	4 092	3 577	6 370	614,94 \$
Proportion	100,0 %		10,4 %	53,4 %	46,6 %	83,1 %	

Situation familiale⁴							
Personnes seules	6 351	82,8 %	673	3 785	2 566	5 261	604,52 \$
Couples sans enfants	141	1,8 %	11	61	80	119	595,12 \$
Familles monoparentales	708	9,2 %	75	14	694	594	695,73 \$
Couples avec enfants	149	1,9 %	12	54	95	124	592,37 \$
Conjoints d'étudiant	0	0,0 %	0	0	0	0	- \$
Inconnue	320	4,2 %	26	178	142	272	659,06 \$

Sexe							
Hommes	4 092	53,4 %	407	4 092	0	3 355	603,42 \$
Femmes	3 577	46,6 %	390	0	3 577	3 015	627,77 \$

Âge							
Moyenne (années)	20,4		20,6	20,5	20,3	20,3	
Moins de 18 ans	59	0,8 %	2	13	46	57	660,91 \$
De 18 à 20 ans	4 136	53,9 %	406	2 096	2 040	3 609	616,58 \$
21 ans et plus	3 474	45,3 %	389	1 983	1 491	2 704	611,79 \$

Scolarité⁵							
Primaire	281	3,7 %	33	158	123	242	607,50 \$
Secondaire I à IV	4 074	53,1 %	289	2 239	1 835	3 376	618,43 \$
Secondaire V	873	11,4 %	122	427	446	688	604,29 \$
Collégiale	110	1,4 %	18	41	69	85	601,61 \$
Universitaire	24	0,3 %	14	11	13	23	597,39 \$
Inconnue	2 307	30,1 %	321	1 216	1 091	1 956	614,37 \$

Types de contraintes à l'emploi							
Sans contraintes	6 523	85,1 %	692	3 860	2 663	5 409	604,25 \$
Contraintes temporaires	818	10,7 %	79	49	769	681	682,41 \$
Cont. tempo.: état de santé	59	0,8 %	3	31	28	49	641,27 \$
Cont. tempo.: enf./gross.	752	9,8 %	76	18	734	627	686,21 \$
Cont. tempo.: enf. handicapé	2	0,0 %	0	0	2	1	720,00 \$
Cont. tempo.: autres	5	0,1 %	0	0	5	4	581,25 \$
Contraintes sévères	8	0,1 %	0	5	3	8	600,63 \$
Inconnu	320	4,2 %	26	178	142	272	659,06 \$

Région							
01. Bas-Saint-Laurent	246	3,2 %	1	137	109	191	597,53 \$
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	349	4,6 %	1	167	182	280	608,20 \$
03. Capitale-Nationale	547	7,1 %	52	302	245	438	599,20 \$
04. Mauricie	549	7,2 %	11	298	251	434	620,29 \$
05. Estrie	454	5,9 %	38	261	193	394	604,81 \$
06. Île-de-Montréal ⁶	1 657	21,6 %	527	901	756	1 450	632,11 \$
07. Outaouais	352	4,6 %	24	174	178	319	632,33 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	325	4,2 %	3	161	164	284	629,29 \$
09. Côte-Nord	130	1,7 %	0	76	54	111	610,83 \$
10. Nord-du-Québec	29	0,4 %	0	20	9	20	527,00 \$
ARK ⁷	0	0,0 %	0	0	0	0	- \$
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	167	2,2 %	0	96	71	144	611,66 \$
12. Chaudière-Appalaches	364	4,7 %	6	189	175	287	597,88 \$
13. Laval	204	2,7 %	29	108	96	163	600,76 \$
14. Lanaudière	441	5,8 %	9	221	220	354	603,34 \$
15. Laurentides	446	5,8 %	14	247	199	359	614,40 \$
16. Montérégie	1 055	13,8 %	60	555	500	854	610,44 \$
17. Centre-du-Québec	354	4,6 %	22	179	175	288	605,57 \$

MESS, DGARES,
Direction de la statistique
et du soutien aux
expérimentations,
novembre 2009.

Tableau 6

Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2008-2009 et 2009-2010

	DEVENIR				INTERAGIR			
	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.
Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien¹								
moyenne 2007-2008	876	297	1 173	s.o.	584	1 825	2 409	n.a.
avril 2008	838	247	1 085	s.o.	839	2 687	3 526	n.a.
mai 2008	775	212	987	s.o.	858	2 735	3 593	s.o.
juin 2008	759	208	967	s.o.	829	2 708	3 537	s.o.
juillet 2008	721	206	927	s.o.	753	2 633	3 386	s.o.
août 2008	624	186	810	s.o.	628	2 370	2 998	s.o.
septembre 2008	604	211	815	s.o.	646	2 409	3 055	s.o.
octobre 2008	666	237	903	s.o.	759	2 665	3 424	s.o.
novembre 2008	717	251	968	s.o.	797	2 724	3 521	s.o.
décembre 2008	766	234	1 000	s.o.	792	2 754	3 546	s.o.
janvier 2009	741	231	972	s.o.	777	2 707	3 484	s.o.
février 2009	762	235	997	s.o.	779	2 724	3 503	s.o.
mars 2009	773	258	1 031	s.o.	794	2 730	3 524	s.o.
moyenne 2008-2009	729	226	955	s.o.	771	2 654	3 425	s.o.
avril 2009	753	262	1 015	-6,5%	792	2 748	3 540	0,4%
mai 2009	740	267	1 007	2,0%	779	2 707	3 486	-3,0%
juin 2009	672	269	941	-2,7%	753	2 672	3 425	-3,2%
juillet 2009	642	248	890	-4,0%	679	2 589	3 268	-3,5%
août 2009	554	237	791	-2,3%	581	2 378	2 959	-1,3%
septembre 2009	536	225	761	-6,6%	611	2 421	3 032	-0,8%
octobre 2009								
novembre 2009								
décembre 2009								
janvier 2010								
février 2010								
mars 2010								
moyenne 2009-2010	650	251	901	s.o.	699	2 586	3 285	s.o.
				<i>prop.</i>				<i>prop.</i>

En septembre 2009								
Nombre d'adultes	536	225	761	100,0 %	611	2 421	3 032	100,0 %

Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, septembre 2009

Situation familiale								
Personnes seules	330	196	526	69,1 %	478	2 239	2 717	89,6 %
Couples sans enfants	26	12	38	5,0 %	25	117	142	4,7 %
Familles monoparentales	107	11	118	15,5 %	89	46	135	4,5 %
Couples avec enfants	72	6	78	10,2 %	19	19	38	1,3 %
Conjoints d'étudiant	1	0	1	0,1 %	0	0	0	0,0 %

Sexe								
Hommes	219	118	337	44,3 %	302	1 302	1 604	52,9 %
Femmes	317	107	424	55,7 %	309	1 119	1 428	47,1 %

Âge								
Moyenne (années)	41,4	39,1	40,7		43,3	43,5	43,4	
Moins de 21 ans	7	5	12	1,6 %	16	31	47	1,6 %
De 21 à 24 ans	20	16	36	4,7 %	27	102	129	4,3 %
De 25 à 29 ans	43	42	85	11,2 %	46	203	249	8,2 %
De 30 à 34 ans	53	27	80	10,5 %	49	251	300	9,9 %
De 35 à 39 ans	93	23	116	15,2 %	56	234	290	9,6 %
De 40 à 44 ans	103	32	135	17,7 %	92	324	416	13,7 %
De 45 à 49 ans	99	32	131	17,2 %	117	474	591	19,5 %
De 50 à 54 ans	92	28	120	15,8 %	136	418	554	18,3 %
55 ans et plus	26	20	46	6,0 %	72	384	456	15,0 %

Scolarité²								
Primaire	43	19	62	8,1 %	56	364	420	13,9 %
Secondaire I à IV	197	68	265	34,8 %	264	765	1 029	33,9 %
Secondaire V	138	52	190	25,0 %	151	514	665	21,9 %
Collégiale	42	32	74	9,7 %	45	202	247	8,1 %
Universitaire	49	26	75	9,9 %	34	179	213	7,0 %
Inconnue	67	28	95	12,5 %	61	397	458	15,1 %

Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours								
Moyenne	129,5	147,2	134,7		171,4	207,6	200,3	
Premier mois	0	0	0	0,0 %	0	0	0	0,0 %
De 2 à 5 mois	4	1	5	0,7 %	4	1	5	0,2 %
De 6 à 11 mois	22	4	26	3,4 %	5	9	14	0,5 %
De 12 à 23 mois	49	5	54	7,1 %	19	33	52	1,7 %
De 24 à 47 mois	65	19	84	11,0 %	55	97	152	5,0 %
De 48 à 119 mois	138	80	218	28,6 %	137	449	586	19,3 %
120 mois et plus	258	116	374	49,1 %	391	1 832	2 223	73,3 %

Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux								
Sans contraintes	459		459	60,3 %	492		492	16,2 %
Contraintes temporaires	77		77	10,1 %	119		119	3,9 %
Cont. tempo.: état de santé	16		16	2,1 %	19		19	0,6 %
Cont. tempo.: enf./gross.	35		35	4,6 %	25		25	0,8 %
Cont. tempo.: enf. hand.	3		3	0,4 %	4		4	0,1 %
Cont. tempo.: 55 ans et plus	23		23	3,0 %	70		70	2,3 %
Cont. tempo.: autres	0		0	0,0 %	1		1	0,0 %
Contraintes sévères (types de diagnostics)		214	214	28,1 %		2 386	2 386	78,7 %
Visuel		3	3	0,4 %		29	29	1,0 %
Auditif et de la parole		1	1	0,1 %		10	10	0,3 %
Intellectuel et d'apprentissage		31	31	4,1 %		488	488	16,1 %
Santé mentale		149	149	19,6 %		1 429	1 429	47,1 %
Physique		30	30	3,9 %		402	402	13,3 %
Autres		0	0	0,0 %		28	28	0,9 %
Conjoints sans contraintes sévères		11	11	1,4 %		35	35	1,2 %

Région								
01. Bas-Saint-Laurent	15	10	25	3,3 %	3	45	48	1,6 %
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	45	17	62	8,1 %	32	175	207	6,8 %
03. Capitale-Nationale	18	16	34	4,5 %	48	131	179	5,9 %
04. Mauricie	46	20	66	8,7 %	18	101	119	3,9 %
05. Estrie	32	18	50	6,6 %	12	34	46	1,5 %
06. Île-de-Montréal ³	176	39	215	28,3 %	249	800	1 049	34,6 %
07. Outaouais	38	27	65	8,5 %	16	144	160	5,3 %
08. Abitibi-Témiscamingue	7	9	16	2,1 %	25	115	140	4,6 %
09. Côte-Nord	4	0	4	0,5 %	0	8	8	0,3 %
10. Nord-du-Québec	0	0	0	0,0 %	1	3	4	0,1 %
ARK ⁴	0	0	0	0,0 %	0	0	0	0,0 %
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	2	1	3	0,4 %	18	17	35	1,2 %
12. Chaudière-Appalaches	19	18	37	4,9 %	10	75	85	2,8 %
13. Laval	18	4	22	2,9 %	20	139	159	5,2 %
14. Lanaudière	10	2	12	1,6 %	28	59	87	2,9 %
15. Laurentides	56	14	70	9,2 %	37	113	150	4,9 %
16. Montérégie	29	6	35	4,6 %	92	337	429	14,1 %
17. Centre-du-Québec	20	11	31	4,1 %	2	28	30	1,0 %
Central ⁵	1	13	14	1,8 %	0	97	97	3,2 %

MESS, DGARES, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, novembre 2009.

Tableau 6 - suite

RÉUSSIR		TOTAL				
Programme de solidarité sociale	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.	
Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien¹						
77	n.a.	1 412	2 015	3 427	n.a.	moyenne 2007-2008
104	n.a.	1 677	3 038	4 715	s.o.	avril 2008
110	n.a.	1 633	3 057	4 690	s.o.	mai 2008
100	n.a.	1 588	3 016	4 604	s.o.	juin 2008
55	n.a.	1 474	2 894	4 368	s.o.	juillet 2008
43	n.a.	1 252	2 599	3 851	s.o.	août 2008
93	s.o.	1 250	2 713	3 963	s.o.	septembre 2008
124	s.o.	1 425	3 026	4 451	s.o.	octobre 2008
134	s.o.	1 514	3 109	4 623	s.o.	novembre 2008
140	s.o.	1 558	3 128	4 686	s.o.	décembre 2008
141	s.o.	1 518	3 079	4 597	s.o.	janvier 2009
138	s.o.	1 541	3 097	4 638	s.o.	février 2009
147	s.o.	1 567	3 135	4 702	s.o.	mars 2009
111	s.o.	1 500	2 991	4 491	s.o.	moyenne 2008-2009
150	44,2%	1 545	3 160	4 705	-0,2%	avril 2009
146	32,7%	1 519	3 120	4 639	-1,1%	mai 2009
130	30,0%	1 425	3 071	4 496	-2,3%	juin 2009
68	23,6%	1 321	2 905	4 226	-3,3%	juillet 2009
61	41,9%	1 135	2 676	3 811	-1,0%	août 2009
124	33,3%	1 147	2 770	3 917	-1,2%	septembre 2009
						octobre 2009
						novembre 2009
						décembre 2009
						janvier 2010
						février 2010
						mars 2010
113	s.o. prop.	1 349	2 950	4 299	s.o. prop.	moyenne 2009-2010
En septembre 2009						
124	100,0 %	1 147	2 770	3 917	100,0 %	Nombre d'adultes
Situation familiale						
115	92,7 %	808	2 550	3 358	85,7 %	Personnes seules
1	0,8 %	51	130	181	4,6 %	Couples sans enfants
4	3,2 %	196	61	257	6,6 %	Familles monoparentales
4	3,2 %	91	29	120	3,1 %	Couples avec enfants
0	0,0 %	1	0	1	0,0 %	Conjoints d'étudiant
Sexe						
73	58,9 %	521	1 493	2 014	51,4 %	Hommes
51	41,1 %	626	1 277	1 903	48,6 %	Femmes
Âge						
29,9		42,4	42,5	42,5		Moyenne (années)
15	12,1 %	23	51	74	1,9 %	Moins de 21 ans
27	21,8 %	47	145	192	4,9 %	De 21 à 24 ans
30	24,2 %	89	275	364	9,3 %	De 25 à 29 ans
27	21,8 %	102	305	407	10,4 %	De 30 à 34 ans
5	4,0 %	149	262	411	10,5 %	De 35 à 39 ans
7	5,6 %	195	363	558	14,2 %	De 40 à 44 ans
4	3,2 %	216	510	726	18,5 %	De 45 à 49 ans
3	2,4 %	228	449	677	17,3 %	De 50 à 54 ans
6	4,8 %	98	410	508	13,0 %	55 ans et plus
Scolarité²						
1	0,8 %	99	384	483	12,3 %	Primaire
16	12,9 %	461	849	1 310	33,4 %	Secondaire I à IV
39	31,5 %	289	605	894	22,8 %	Secondaire V
22	17,7 %	87	256	343	8,8 %	Collégiale
15	12,1 %	83	220	303	7,7 %	Universitaire
31	25,0 %	128	456	584	14,9 %	Inconnue
Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours						
82,5		151,8	197,1	183,8		Moyenne
0	0,0 %	0	0	0	0,0 %	Premier mois
0	0,0 %	8	2	10	0,3 %	De 2 à 5 mois
0	0,0 %	27	13	40	1,0 %	De 6 à 11 mois
11	8,9 %	68	49	117	3,0 %	De 12 à 23 mois
34	27,4 %	120	150	270	6,9 %	De 24 à 47 mois
55	44,4 %	275	584	859	21,9 %	De 48 à 119 mois
24	19,4 %	649	1 972	2 621	66,9 %	120 mois et plus
Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux						
		951	951	24,3 %		Sans contraintes
		196	196	5,0 %		Contraintes temporaires
		35	35	0,9 %		Cont. tempo.: état de santé
		60	60	1,5 %		Cont. tempo.: enf./gross.
		7	7	0,2 %		Cont. tempo.: enf. hand.
		93	93	2,4 %		Cont. tempo.: 55 ans et plus
		1	1	0,0 %		Cont. tempo.: autres
124	100,0 %		2 724	2 724	69,5 %	Contraintes sévères (types de diagnostics)
10	8,1 %		42	42	1,1 %	Visuel
1	0,8 %		12	12	0,3 %	Auditif et de la parole
3	2,4 %		522	522	13,3 %	Intellectuel et d'apprentissage
60	48,4 %		1 638	1 638	41,8 %	Santé mentale
49	39,5 %		481	481	12,3 %	Physique
1	0,8 %		29	29	0,7 %	Autres
0	0,0 %		46	46	1,2 %	Conjoints sans contraintes sévères
Région						
1	0,8 %	18	56	74	1,9 %	01. Bas-Saint-Laurent
7	5,6 %	77	199	276	7,0 %	02. Saguenay - Lac-Saint-Jean
13	10,5 %	66	160	226	5,8 %	03. Capitale-Nationale
6	4,8 %	64	127	191	4,9 %	04. Mauricie
10	8,1 %	44	62	106	2,7 %	05. Estrie
41	33,1 %	425	880	1 305	33,3 %	06. Île-de-Montréal ³
1	0,8 %	54	172	226	5,8 %	07. Outaouais
5	4,0 %	32	129	161	4,1 %	08. Abitibi-Témiscamingue
0	0,0 %	4	8	12	0,3 %	09. Côte-Nord
0	0,0 %	1	3	4	0,1 %	10. Nord-du-Québec
0	0,0 %	0	0	0	0,0 %	ARK ⁴
3	2,4 %	20	21	41	1,0 %	11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
5	4,0 %	29	98	127	3,2 %	12. Chaudière-Appalaches
5	4,0 %	38	148	186	4,7 %	13. Laval
7	5,6 %	38	68	106	2,7 %	14. Lanaudière
1	0,8 %	93	128	221	5,6 %	15. Laurentides
18	14,5 %	121	361	482	12,3 %	16. Montérégie
1	0,8 %	22	40	62	1,6 %	17. Centre-du-Québec
0	0,0 %	1	110	111	2,8 %	Central ⁵

Tableau 7

Évolution du taux d'assistance sociale au Québec, 2008-2009 et 2009-2010

	Nombre total d'adultes distincts ³	Taux d'assistance sociale (18-64 ans)	Nombre d'enfants	Taux d'assistance sociale (0-17 ans)	Nombre total de prestataires distincts ³	Taux d'assistance sociale (0-64 ans)
Taux d'assistance sociale pour l'ensemble du Québec^{1,2}						
moyenne 2007-2008	373 644	7,4%	117 430	7,6%	491 074	7,4%
avril 2008	375 509	7,4%	116 086	7,6%	491 595	7,4%
mai 2008	373 540	7,3%	115 697	7,5%	489 237	7,4%
juin 2008	369 983	7,3%	114 775	7,5%	484 758	7,3%
juillet 2008	368 318	7,2%	114 658	7,5%	482 976	7,3%
août 2008	367 899	7,2%	115 344	7,5%	483 243	7,3%
septembre 2008	367 357	7,2%	114 305	7,4%	481 662	7,3%
octobre 2008	365 268	7,2%	112 644	7,3%	477 912	7,2%
novembre 2008	366 057	7,2%	111 435	7,3%	477 492	7,2%
décembre 2008	368 688	7,3%	111 940	7,3%	480 628	7,3%
janvier 2009	372 264	7,3%	112 965	7,4%	485 229	7,3%
février 2009	374 750	7,4%	113 581	7,4%	488 331	7,4%
mars 2009	377 293	7,4%	114 436	7,5%	491 729	7,4%
moyenne 2008-2009	370 577	7,3%	113 989	7,4%	484 566	7,3%
avril 2009	377 033	7,4%	114 258	7,4%	491 291	7,4%
mai 2009	376 545	7,4%	114 384	7,5%	490 929	7,4%
juin 2009	375 412	7,4%	114 405	7,5%	489 817	7,4%
juillet 2009	375 067	7,4%	114 711	7,5%	489 778	7,4%
août 2009	376 031	7,4%	115 887	7,6%	491 918	7,4%
septembre 2009	376 054	7,4%	115 495	7,5%	491 549	7,4%
octobre 2009						
novembre 2009						
décembre 2009						
janvier 2010						
février 2010						
mars 2010						
moyenne 2009-2010	376 024	7,4%	114 857	7,5%	490 880	7,4%
moyenne mobile - 12 derniers mois	373 372	7,3%	113 845	7,4%	487 217	7,4%

Taux d'assistance sociale selon les régions, septembre 2009

Taux d'assistance sociale par région - septembre 2009						
01. Bas-Saint-Laurent	10 164	7,8%	1 951	5,4%	12 115	7,3%
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	13 410	7,5%	2 878	5,5%	16 288	7,0%
03. Capitale-Nationale	25 018	5,5%	5 080	4,3%	30 098	5,3%
04. Mauricie	17 764	10,6%	4 347	9,6%	22 111	10,4%
05. Estrie	16 431	8,4%	4 750	7,8%	21 181	8,2%
06. Île-de-Montréal	128 181	10,2%	50 218	14,8%	178 399	11,2%
07. Outaouais	15 381	6,5%	4 977	6,7%	20 358	6,6%
08. Abitibi-Témiscamingue	6 707	7,1%	1 601	5,1%	8 308	6,6%
09. Côte-Nord	3 450	5,4%	856	4,2%	4 306	5,1%
10. Nord-du-Québec	1 097	4,4%	615	4,4%	1 712	4,4%
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	6 364	10,4%	1 467	9,0%	7 831	10,1%
12. Chaudière-Appalaches	12 581	4,8%	2 578	3,2%	15 159	4,4%
13. Laval	11 555	4,7%	4 239	5,1%	15 794	4,8%
14. Lanaudière	17 293	5,8%	5 357	5,4%	22 650	5,7%
15. Laurentides	19 691	5,6%	5 349	4,6%	25 040	5,4%
16. Montérégie	50 648	5,5%	15 986	5,3%	66 634	5,4%
17. Centre-du-Québec	11 639	7,9%	3 220	6,9%	14 859	7,7%

MESS, DGARES, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, novembre 2009.

Notes relatives aux tableaux

Tableau 1

1. Les dossiers actifs représentent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré, que ce soit au programme d'aide sociale ou au programme de solidarité sociale.
2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
5. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
6. Dossiers pour lesquels un revenu d'une valeur supérieure à 2 \$ est déclaré pour le mois.
7. Depuis le mois d'avril 2007, les prestataires recevant des revenus de subventions salariales sont dénombrés avec ceux recevant des revenus de travail.
8. Dénombrer les dossiers distinctement (une seule fois), même si ces derniers déclarent plus d'un type de revenu pour le mois.
9. Désignent le nombre de demandes de prestations d'aide financière de dernier recours acceptées pour ce mois, qu'il y ait ou non versement pour le mois courant. Toutefois, un ménage nouvellement admis sera dénombré dans l'ensemble des ménages actifs seulement s'il a reçu une prestation.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
7. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ajout de la contrainte temporaire pour enfant handicapé entraîne une diminution du nombre d'adultes sans contraintes, d'adultes présentant une contrainte pour enfant à charge ou de ceux ayant une contrainte temporaire de la catégorie « autres ».

Tableau 2

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 3

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme d'aide sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.

Tableau 4

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme de solidarité sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 5

1. Sont dénombrés ici les adultes qui ont une participation en cours au Programme alternative jeunesse, que celle-ci ait débuté au cours du mois considéré ou avant, pourvu qu'il y ait au moins une journée d'activité dans le mois.
2. Sont dénombrés ici les adultes pour lesquels une allocation jeunesse a été versée au cours du mois considéré. Ce ne sont pas tous les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une telle allocation : certains reçoivent plutôt une allocation d'aide à l'emploi parce qu'ils participent à certaines mesures d'Emploi-Québec (mesure de formation, projets de préparation à l'emploi) dans le cadre de leur participation à Alternative jeunesse, tout en étant admissibles au compte de l'assurance-emploi.
3. Bien que l'allocation jeunesse soit versée aux deux semaines, l'allocation moyenne est calculée sur une base mensuelle à partir des montants versés au cours du mois. Par conséquent, l'allocation moyenne sera

plus élevée s'il y a trois versements à l'intérieur d'un même mois.

4. Les caractéristiques retenues sont celles au début de la participation à Alternative jeunesse puisque par la suite, elles ne sont pas disponibles pour la majorité des individus.
5. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
6. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
7. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).

Tableau 6

1. Les adultes qui participent à un Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) pour un mois donné reçoivent une allocation de soutien pour le mois suivant. Le chiffre présenté ici correspond au nombre de participants au PAAS qui reçoivent une allocation de soutien pour le mois traité.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK: Administration régionale Kativik (les adultes prestataires sont aussi dénombrés dans la région du Nord-du-Québec).
5. La région "Central" regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis le mois de mars 2004, les dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique sont regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

Tableau 7

1. Le calcul du taux d'assistance sociale a été revu pour y inclure, avec les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, les participants au Programme alternative jeunesse qui ont une allocation jeunesse. Cette correction du taux d'assistance sociale, rétroactive à avril 2007, fait référence aux 3 programmes d'assistance sociale.
2. La clientèle du MESS localisée au Central n'est pas considérée dans les données régionales car il s'agit plus d'une affectation administrative que régionale. Toutefois, cette clientèle du Central est dénombrée dans les données pour l'ensemble du Québec.
3. Aux fins de calcul du taux d'assistance sociale, les individus qui, pour une même période, étaient prestataires aux programmes d'aide financière de dernier recours et participaient au Programme alternative jeunesse sont dénombrés juste une fois.

Définitions des termes utilisés dans le rapport

Adulte

Personne qui ne dépend pas d'un parent pour sa subsistance ou personne mineure qui a la charge d'un enfant, qui est mariée ou a déjà été mariée ou qui a obtenu une pleine émancipation par le tribunal.

Adultes ayant cumulé deux ans et plus sans interruption

Adultes prestataires qui présentent un nombre de mois de présence à l'aide de dernier recours supérieur ou égal à 24 mois depuis leur dernière date d'admission à l'aide de dernier recours.

Aide financière de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent. Elle regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale.

Allocation de soutien

Aide financière versée par le Ministère aux personnes qui participent au Programme d'aide et d'accompagnement social.

Aide financière accordée

On utilise le terme « prestation » pour désigner l'aide financière accordée en vertu de chacun des programmes (ex. : prestations d'aide sociale).

Allocation d'aide à l'emploi

Aide financière versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures actives ou d'insertion sociale.

Allocation de solidarité sociale

Montant versé à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme de solidarité sociale.

Allocation jeunesse

Aide financière versée aux individus qui participent au Programme alternative jeunesse.

Allocation mixte

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque les deux membres adultes qui composent la famille présentent des contraintes temporaires à l'emploi.

Allocation pour contraintes temporaires à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille présente des contraintes temporaires à l'emploi, le second adulte ne présentant aucune contrainte à l'emploi.

Allocation reconnue

Aide financière versée par un tiers (personne, association, société ou organisme) à un prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale et reconnue à titre d'allocation d'aide à l'emploi ou d'allocation de soutien.

Clientèle

On utilise le terme « prestataire » pour désigner la clientèle de chacun des programmes (ex. : prestataire d'aide sociale).

Clientèle supplémentée

Tout adulte bénéficiant d'une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours et qui déclare un ou plusieurs revenus d'autres sources. On retrouve, par exemple, des allocations d'aide à l'emploi, des allocations reconnues, des revenus de travail à titre de salarié ou de travailleur autonome, des prestations d'assurance-emploi, une contribution parentale.

Conjoint d'étudiant

Adulte dont le conjoint étudie à temps plein au postsecondaire et bénéficie du Programme d'aide financière du ministère de l'Éducation. Cette catégorie ne dénombre que des adultes seuls, puisque les besoins des enfants de l'un ou l'autre des conjoints sont assumés par le conjoint aux études.

Conjoint sans contraintes sévères

Adulte prestataire du Programme de solidarité sociale qui ne présente pas de contraintes sévères à l'emploi ou pour lequel le dossier ne fait pas mention de ce type de contraintes. Celui-ci est tout de même prestataire du dit programme car son conjoint présente, pour sa part, des contraintes sévères à l'emploi.

Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci. La contribution parentale est établie en fonction de la situation financière et familiale et du nombre d'enfants à la charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

Données officielles

Les données « officielles » sont produites à partir d'informations, colligées dans les systèmes, ayant fait l'objet de mises à jour pendant deux mois.

Durée de présence consécutive (sans interruption)

Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est fixée à la même date que celle de ses parents.

Durée de présence cumulative

Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

Enfant à charge

Personne qui ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et qui doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. Sont dénombrés ici les enfants présents dans les ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Estimations

Données arrondies à partir des données préliminaires pour refléter la situation du dénombrement « officiel » des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Seuls les ménages ayant reçu, au cours du mois, une aide financière de dernier recours sont dénombrés.

Nés hors du Canada

Toute personne qui n'est pas née au Canada. Il s'agit de personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne, de personnes en attente ou ayant obtenu le droit de résidence au Canada ou encore de revendicateurs du statut de réfugié.

Nouvelles admissions

Demandes d'aide, déposées au cours du mois, pour lesquelles les ménages ont été identifiés comme admissibles à l'attribution initiale. Les ménages peuvent recevoir ou non une aide financière pour le mois de la demande. Ils peuvent être admis pour la première fois ou encore effectuer un retour aux programmes d'aide financière de dernier recours.

Participant

Individu qui participe soit au Programme alternative jeunesse, soit à une mesure ou un service d'Emploi-Québec.

Prestataire

Personne dont la subsistance est assurée par l'aide financière de dernier recours. Par exemple, un couple avec trois enfants à charge représente cinq prestataires.

Prestation de base

Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme d'aide sociale.

Prestation de base Hébergés

Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale, que celui-ci soit prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.

Prestation versée

Aide financière des programmes d'aide financière de dernier recours qui comprend la prestation de base, les allocations supplémentaires accordées selon le type de contraintes à l'emploi, les ajustements pour enfants à charge et pour la TVQ ainsi que les prestations spéciales. La prestation versée prend en compte également les éléments de réduction de l'aide versée, tels que les revenus et la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides. Cette donnée apparaît à titre indicatif seulement et ne représente pas la dépense officielle du Ministère dans le cadre des programmes de base de sécurité du revenu. La Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles (DGARBFMI) du Ministère assume le mandat de produire officiellement cette donnée.

Programme alternative jeunesse

Programme visant, sur une base volontaire, à soutenir les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquiescer ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Programme d'aide et d'accompagnement social

Programme visant à permettre aux prestataires des programmes d'aide de dernier recours de recevoir, dans le cadre de projets particuliers, un soutien et un accompagnement personnalisés pour les aider à entreprendre une démarche favorisant leur participation active à la société et les préparer adéquatement à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi afin d'accéder au marché du travail.

Programmes d'aide financière de dernier recours

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale.

Programme d'aide sociale

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire.

Programmes d'assistance sociale

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du Programme alternative jeunesse, lequel est implanté depuis du 1^{er} avril 2007.

Programme de solidarité sociale

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme vise également à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent.

Revendicateurs du statut de réfugié

Désignent les ressortissants étrangers qui arrivent au Canada sans être passés par le processus régulier d'immigration, en revendiquant d'être reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, et qui veulent obtenir ainsi le droit d'établissement au Canada. Ce groupe comprend aussi les demandeurs d'asile qui ont été déboutés.

Scolarité

Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

Taux d'assistance sociale

Proportion de la population qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale, à savoir le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse. Pour le Programme alternative jeunesse, on considère seulement les participants avec une allocation jeunesse. Pour éviter tout doublement dans le dénombrement de la clientèle des programmes d'assistance sociale, les participants au Programme alternative jeunesse qui, pour une même période, étaient aussi prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

Types de contraintes à l'emploi

Les adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont répartis selon le programme et selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi : sans contraintes, contraintes temporaires et contraintes sévères.

Au Programme d'aide sociale :

- Les adultes sans contraintes sont ceux qui ne présentent aucune contrainte temporaire à l'emploi.
- Les personnes avec contraintes temporaires à l'emploi se retrouvent dans l'une des situations suivantes :
 - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
 - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
 - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
 - elles ont à leur charge un enfant affecté par un handicap physique ou mental et admissible au supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec;
 - elles ont atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contrainte temporaire »);
 - elles se sont réfugiées dans une maison d'hébergement pour victimes de violence;
 - elles procurent des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental;
 - elles sont placées en résidence d'accueil;
 - elles sont responsables d'une résidence d'accueil reconnue en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - elles sont responsables d'un foyer d'accueil lié par un contrat de services avec le ministère de la Sécurité publique.

Au Programme de solidarité sociale :

- Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.
- Les adultes sans contraintes sévères peuvent présenter une contrainte temporaire ou encore ne présenter aucune contrainte à l'emploi mais l'information précise sur leur type de contraintes à l'emploi n'est pas disponible dans les systèmes informatiques.

Aux programmes d'aide et d'accompagnement sociale on retrouve :

- Le programme *Devenir* qui vise à préparer adéquatement des personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à une participation aux mesures des services publics d'emploi et éventuellement à un retour sur le marché du travail. Sauf exception, la durée maximale de participation est de 12 mois.
- Le programme *Interagir* qui vise une meilleure intégration sociale de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus long terme. La clientèle visée est prioritairement celle des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours. La durée de participation est indéterminée et varie selon les besoins des participants.
- Le programme *Réussir* qui vise à faciliter l'accès aux études secondaires professionnelles ou postsecondaires pour des personnes reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi. Elles conservent ainsi leur droit à recevoir une aide financière du Programme de solidarité sociale en supplément du revenu qu'elles obtiendront du régime des prêts et bourses. La durée de participation varie selon la durée des études entreprises.

Types de diagnostics médicaux

Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale qui présentent des contraintes sévères à l'emploi sont regroupés selon plusieurs catégories de diagnostics médicaux :

- Contraintes d'ordre visuel;
- Contraintes d'ordre auditif ou au niveau de la parole;
- Contraintes au niveau intellectuel ou de l'apprentissage;
- Contraintes de l'ordre de la santé mentale;
- Contraintes d'ordre physique;
- Autres contraintes (exemple : présence d'une rente d'invalidité, adulte admis en hébergement).